

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DJS 136** Adaptation et mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021.

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003 JS 344 du 16 juin 2003 autorisant la Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la délibération 2020 DJS 160 autorisant la Maire de Paris à mettre en œuvre le dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021 et validant le mécanisme de répartition des aides entre les arrondissements parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 autorisant la Maire de Paris à modifier en 2021 le montant du dispositif Paris Jeunes Vacances afin de favoriser l'accès des jeunes Parisien-ne-s aux vacances en autonomie dans le contexte de crise sanitaire actuel ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à abonder de 50.000 euros le montant initial du dispositif Paris Jeunes Vacances dans le cadre d'un redéploiement.

Article 2 : Le montant total des aides pouvant être délivré au titre de l'année 2021 est désormais fixé à 225.000 euros, le mécanisme de répartition entre les arrondissements restant inchangé.

Article 3 : La Maire de Paris est autorisée, sur proposition des commissions d'attribution, à désigner par arrêté les bénéficiaires du dispositif Paris Jeunes Vacances et à leur remettre deux chèquiers-vacances d'une valeur totale de 200 euros, les modalités d'information des bénéficiaires restant inchangées.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision d'abondement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**